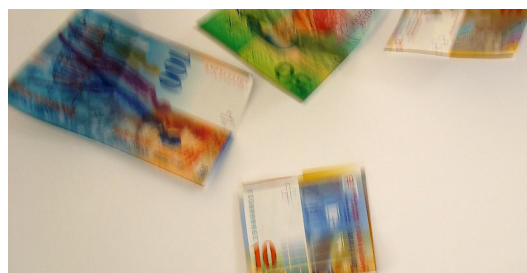


Salaires à la Confédération: l'indemnité de résidence a été sauvée!

Mercredi, 28. juin 2017

De: Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) et SSP



Le Conseil fédéral a décidé de modifier le système des salaires, mais a renoncé à des attaques massives. Pour les bas salaires, l'indemnité de résidence est particulièrement importante. Le SSP a réussi à empêcher sa suppression. La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), dont fait partie notre syndicat, exprime son soulagement.

Aucune modification du système des salaires de l'Administration fédérale ne s'imposait. Le système ne fait pas progresser les coûts, comme le rapport d'un expert indépendant l'a constaté en début d'année. Ce qui n'empêche pas le Conseil fédéral de le bricoler. Dernière nouveauté : les employé-e-s dont le salaire ne correspond pas encore au salaire de fonction recevront moins de primes pour des prestations sortant de l'ordinaire. Les supérieurs auront également moins de marge de manœuvre pour attribuer les collaborateurs et collaboratrices demandés à un échelon plus élevé. En contrepartie, on veut effectuer une petite retouche à un arrêté du Conseil fédéral en rétablissant le 0,5% d'augmentation de salaire en cas de bonnes prestations. Mais même avec ce système, cela prendra toujours trente ans à une secrétaire de la Confédération pour éventuellement atteindre le salaire de fonction. Pour la CNPC et le SSP, c'est beaucoup trop long.

Les organisations du personnel, en particulier le SSP, ont réussi à éviter que d'éventuels changements se fassent au détriment des classes salariales les plus basses : ils ont pu maintenir l'indemnité de résidence qui prend en considération les coûts de la vie différents selon où on habite en Suisse. En raison de la situation tenue sur le marché du logement, c'est important pour les bas revenus.